

**M A I R I E**  
DE  
**PLUMERGAT**

56400 PLUMERGAT

☎ 02.97.56.14.56



**2015 - 2018**

# **Projet Educatif Territorial**



## **A- Informations administratives de l'organisateur**

## **B- Diagnostic de territoire**

- 1- Carte d'identité de la commune de PLUMERGAT et sa section MERIADEC
- 2- Historique de la structuration enfance jeunesse sur la commune
- 3- Etat des lieux des services enfance jeunesse sur la commune
  - ✓ La petite enfance
  - ✓ L'enfance jeunesse

## **C- Les valeurs éducatives du Projet Educatif Territorial (PEDT)**

- 1- L'identification des besoins
  - ✓ Le public concerné
  - ✓ Les atouts et les contraintes
- 2- Les valeurs éducatives défendues
- 3- Les objectifs généraux

## **D- Le Projet Educatif Territorial (PEDT) en action**

- 1- L'organisation de la semaine scolaire
  - ✓ Schéma d'organisation
  - ✓ Les modalités d'organisation de la semaine scolaire
- 2- La mise en place des Temps d'Activités Périscolaires (TAP)
  - ✓ L'organisation (modalités d'inscriptions, communication...)
  - ✓ Les moyens matériels (locaux, outils de travail)
  - ✓ Les moyens humains
- 3- L'évaluation
  - ✓ Le comité de pilotage
  - ✓ Les modalités d'évaluation
  - ✓ Les perspectives

## A - Informations administratives de l'organisateur

### Collectivité territoriale et territoire concerné :

Commune de PLUMERGAT et section de MERIADEC

**Le maire :** Michel JALU, Maire

**Adresse :** Mairie de PLUMERGAT  
Place Castil  
56400 PLUMERGAT

**Téléphone :** 02 97 56 14 56

**Mail :** mairie.plumergat@wanadoo.fr

---

**Correspondant technique et administrative:** Odile ROSNARHO

**Fonction :** Adjointe à l'enfance jeunesse et aux affaires sociales

**Téléphone :** 06 18 02 65 66

**Mail :** odile.rosnarho@sfr.fr

---

**Coordinatrice du PEDT:** Julie CHOUTEAU

**Fonction :** Responsable du service enfance jeunesse

**Téléphone :** 02 97 56 17 28

**Mail :** animation.mairie. plumergat@orange.fr

---

**Date de présentation du PEDT:** Le 15 mai 2015

**Durée du PEDT :** 3 ans

### 1- Carte d'identité de la commune de PLUMERGAT et sa section MERIADEC

**Territoire** Plumergat et section de Mériadec, **situé en zone prioritaire cible.**

**Population** : 3859 habitants

**Nom des habitants** : Plumergatais

**Nom du Maire** : MICHEL JALU

**Code postal** : 56400

**Région** : Bretagne

**Département** : Morbihan

**Canton** : Auray

**Intercommunalité** : Auray Quiberon Terre Atlantique

**Superficie** : 4 194 hectares (dont 700 hectares à MERIADEC)

**Petite enfance** : Relais assistantes maternelles (Pluneret, Plumergat et Ste Anne d'Auray)  
Construction d'un multi accueil intercommunal (ouverture prévue pour le troisième trimestre 2015)

**Enfance et jeunesse** : Activité jeunesse (les d'jeunz, sorties et séjours...), Accueils de loisirs périscolaire et extrascolaire (3-12 ans), MT'VACS (9-12 ans), Education (écoles, restaurations scolaires)

**Sport** : Terrain de sports

**Vie associative** : environ 50 associations (Plumergat et Mériadec)

**Vie sociale** : CCAS, Action Sociale

**Vie touristique** : Patrimoine (Chapelles, fontaines et puits, Calvaires, moulins), circuits de randonnées.



## **2- L'historique de la structuration enfance jeunesse sur la commune**

Dans les années 1990, une garderie s'est ouverte pour les enfants de l'école privée St Joseph en gestion interne par l'OGEC. Par la suite, les enfants de l'école publique Arlequin Bleu ont rejoint cette garderie, devenue alors municipale. Les enfants étaient accueillis dans la salle paroissiale.

Vers 1999, la garderie a été déplacée au sein du restaurant scolaire, au vu de l'augmentation des effectifs d'enfants.

L'accueil de loisirs extrascolaire 3-12 ans a ouvert en 2002, il est géré en délégation de service publique par UFCV.

En 2007, la municipalité reprend la responsabilité de la gestion de l'accueil de loisirs 3-12 ans, qu'elle déclare auprès de la DDCS. La mairie recrute une directrice d'accueil de loisirs. L'accueil de loisirs 12-17 ans, « Les Djeunes » est également créé en 2007. Les enfants sont accueillis dans les locaux du restaurant scolaire.

En 2009, construction du bâtiment dédié à l'accueil de loisirs dans le prolongement de l'école Arlequin Bleu avec une salle de motricité et une salle de sieste mutualisées. L'accueil de loisirs périscolaire de Plumergat est déclaré auprès de la DDCS au cours de cette année, une directrice de l'accueil de loisirs périscolaire et extrascolaire est recrutée. L'ancienne directrice prend les fonctions de responsable du service enfance jeunesse et conserve la direction de l'accueil de loisirs 11-17 ans.

La passerelle 9-12 ans de l'accueil de loisirs, les MTVACS a été créée en 2011.

Sur la section Mériadec, une garderie périscolaire était organisée au sein de l'école publique Xavier Grall, en gestion avec l'association de parents d'élèves. Au début des années 90, la gestion devient municipale mais reste dans les bâtiments de l'école. Début des années 2010, un modulaire est mis en place afin d'accueillir les enfants de la garderie. L'accueil périscolaire de la section Mériadec est déclaré en janvier 2013, avec la mise en place d'une direction sur le site. En septembre 2013, les enfants scolarisés à l'école publique Xavier Grall ont pu faire leur rentrée dans une nouvelle école. L'accueil de loisirs périscolaire de la section de Mériadec a donc pu investir les locaux de l'ancienne école.

A la rentrée scolaire de septembre 2014, la municipalité de Plumergat a mis en place les Temps d'Activités Périscolaires (TAP) sur les trois écoles de la commune. Ces temps périscolaires ont fait l'office de trois déclarations différentes, une déclaration par école, ainsi que l'élaboration d'un Projet Educatif De Territoire (PEDT) sur 1 an.

### **3- Etat des lieux des services enfance jeunesse sur la commune**

#### **✓ La petite enfance**

##### **☐ Le RIPAM (Relais Intercommunal Parents Assistantes Maternelles) :**

Le RIPAM mis en place par les communes de Plumergat, Ste Anne d'Auray et Pluneret. Le RIPAM est un lieu d'accueil, d'informations, de rencontres et d'échanges, pour les parents de jeunes enfants et les assistantes maternelles. Il est basé sur la commune de Pluneret.

Le RIPAM permet aux familles de jeunes enfants:

- de connaître les modes d'accueil existants sur la commune,
- de se procurer la liste des assistantes maternelles agréées,
- d'être informées sur les démarches administratives liées à l'embauche d'une assistante maternelle, sur leurs droits et devoirs d'employeurs,
- d'être accompagnées dans leurs interrogations, leurs inquiétudes, leurs difficultés concernant, l'éducation, le développement global de leur jeune enfant.

Le RIPAM propose aux assistantes maternelles :

- un lieu d'informations administratives et juridiques de premier niveau liées à leurs droits et obligations de salariées,
- un lieu d'écoute et d'accompagnement individualisé concernant les difficultés rencontrées dans leurs pratiques professionnelles,
- un lieu d'échanges et de professionnalisation pour approfondir leurs connaissances, sur le développement global du jeune enfant, sa psychologie, ses besoins psycho-affectifs, les activités d'éveil à lui proposer,
- des temps collectifs dans le cadre des matinées d'éveil, pour rompre l'isolement, pour échanger sur leur pratique professionnelle, leurs observations. Partager des temps de jeux avec les enfants qu'elles accueillent et favoriser leur éveil et leur socialisation.

##### **☐ Les assistantes maternelles**

Sur la commune de Plumergat, on recense une trentaine d'assistantes maternelles agréées, qui accueillent des enfants à leur domicile.

##### **☐ La construction d'un multi-accueil communautaire**

La construction du futur multi-accueil « Les coccinelles » a débuté fin 2013. L'ouverture est prévue pour le troisième trimestre de l'année 2015.

Le multi accueil intercommunal est implanté sur la commune de Ste Anne d'Auray. Le projet a été également mené par les communes de Plumergat, de Pluneret et de Ste Anne d'Auray. La compétence a été reprise par AQTA (Auray Quiberon Terre Atlantique) depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2015.

Le multi-accueil aura une capacité d'accueil de 30 places.

❑ Les écoles

On comptabilise 3 écoles sur la commune de Plumergat, deux écoles sont situées dans le bourg de Plumergat et une école se situe sur la section de Mériadec à 7 kms (recevant les enfants de Mériadec Pluneret également) :

Ecole ARLEQUIN BLEU Etablissement public	Ecole XAVIER GRALL Etablissement public	Ecole SAINT JOSEPH Etablissement privé
Rue Joseph Evenas 56400 PLUMERGAT	1 place Goh Prad Mériadec 56400 PLUMERGAT	Rue Joseph Evenas 56400 PLUMERGAT
<b>117 enfants scolarisés</b>	<b>183 enfants scolarisés</b>	<b>140 enfants scolarisés</b>

**Effectif total des écoles (chiffres rentrée de septembre 2014) : 440 élèves.**

Ecole publique de l'Arlequin Bleu (Bourg de Plumergat): Total enfants : 117

	Total enfants en 2014-2015
Cycle 1 : PS-MS-GS (- de 6 ans)	40
Cycle 2 CP-CE(+ de 6 ans)	47
Cycle3 CM (+ de 6 ans)	30
<b>Total</b>	<b>117 enfants</b>

Ecole Publique de Xavier Grall (Section de Mériadec) : Total enfants : 183

	Total enfants en 2014-2015
Cycle 1 : PS-MS-GS (- de 6 ans)	86
Cycle 2 CP-CE(+ de 6 ans)	60
Cycle3 CM (+ de 6 ans)	37
<b>Total</b>	<b>183 enfants</b>

Ecole privée de Saint Joseph (Bourg de Plumergat) : Total enfants : 140

	Total enfants en 2014-2015
Cycle 1 : PS-MS-GS (- de 6 ans)	51
Cycle 2 CP-CE(+ de 6 ans)	52
Cycle3 CM (+ de 6 ans)	37
<b>Total</b>	<b>140 enfants</b>

❑ Le service enfance jeunesse

Le service enfance jeunesse est en charge de la gestion de l'accueil de loisirs extrascolaire des 3-12 ans (mercredis et vacances scolaires) ainsi que des 12-17 ans (vacances scolaires). Il s'occupe également des accueils périscolaires ; avant ou après l'école ou bien pendant les Temps d'Activités Périscolaires (TAP).

La composition du service enfance jeunesse :

<b>Julie CHOUTEAU</b> Responsable du service enfance jeunesse et coordinatrice du PEDT		
<b>Lauriane MOURLHON</b> Directrice de l'accueil périscolaire, de l'accueil de loisirs (mercredis, vacances scolaires), des TAP de Plumergat		<b>Marie LOCHU</b> Directrice de l'accueil périscolaire et des TAP de Mériadec
Ecole Arlequin Bleu	Ecole St Joseph	Ecole Xavier Grall
<b>3 animateurs</b> (agents communaux) interviennent sur l'accueil de loisirs du mercredi <b>5 animateurs</b> (agents communaux) interviennent sur l'accueil périscolaire (matin, soir)		<b>3 animateurs</b> (agents communaux) interviennent sur l'accueil périscolaire (matin, soir)
<b>22 animateurs</b> interviennent sur les TAP : -10 agents communaux et 12 animateurs extérieurs <b>-80% des animateurs sont diplômés BAFA</b> , 10% stagiaires BAFA, 10% non diplômés		

### L'accueil de loisirs extrascolaire 3-12 ans

L'accueil de loisirs extrascolaire 3-12 ans est un accueil déclaré auprès de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale.

L'accueil de loisirs extrascolaire 3-12 ans est ouvert les mercredis et pendant les vacances d'hiver, de printemps, d'automne et d'été (sauf la dernière semaine d'août). L'accueil de loisirs est fermé pendant les vacances de Noël.

Il permet d'accueillir des enfants âgés de 3 à 12 ans.

Les enfants sont accueillis dans les locaux de l'accueil de loisirs qui comprend une salle d'activités pour les 3-5 ans, une salle d'activités pour les 6-12 ans ; mais aussi une salle de motricité, une salle de sieste et une cour de récréation, mutualisées avec l'école publique Arlequin Bleu.

#### Les objectifs pédagogiques en lien avec le Projet Educatif Local :

- Permettre aux enfants d'être acteurs de leurs temps de loisirs,
- Développer la capacité de l'enfant à vivre en collectivité,
- Ouvrir les enfants au monde extérieur,
- Préserver la sécurité affective et physique de l'enfant.

#### Le mode de fonctionnement

Pendant les vacances scolaires, les enfants peuvent être accueillis à la journée ou à la demi-journée avec ou sans repas.

Les mercredis, les enfants peuvent être accueillis à la demi journée, l'après-midi avec ou sans repas.

Les enfants sont répartis dans des salles différentes en fonction de leur tranche d'âge.



Pendant les vacances scolaires et les mercredis, les enfants peuvent participer à des activités différentes en fonction de leur tranche d'âge. Ces activités sont articulées autour d'un thème.

Les programmes d'activités des vacances ainsi que des mercredis sont transmis avant chaque période de vacances aux enfants par le biais des écoles.

Des séjours courts sont organisés et proposés aux enfants de l'accueil de loisirs, pendant les vacances d'été.

### **L'accueil de loisirs extrascolaire 12-17 ans**

L'accueil de loisirs 12-17 ans est déclaré auprès de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale.

L'accueil de loisirs extrascolaire 12-17 ans est ouvert pendant les vacances d'hiver, de printemps, d'automne et d'été (sauf au mois d'août). L'accueil de loisirs 12-17 ans est fermé pendant les vacances de Noël.

Il permet d'accueillir des jeunes âgés de 12 à 17 ans.

#### Les objectifs pédagogiques en lien avec le Projet Educatif Local :

- Permettre aux jeunes de s'exprimer et de donner ainsi ses idées, ses envies sur le déroulement et le contenu des activités,
- Permettre aux jeunes de s'intégrer et de trouver leur place dans les différentes activités proposées,
- Favoriser l'expression et l'écoute pour mieux vivre avec et dans la collectivité
- Apprendre à respecter les autres dans les différences morales, physiques, culturelles...
- Pratiquer et/ou initier les jeunes à des activités permettant de découvrir de nouvelles sensations,
- Permettre aux jeunes de progresser à leur rythme et de prendre conscience de leurs propres limites.

#### Le mode de fonctionnement

Pendant les vacances scolaires, les jeunes sont accueillis le plus souvent en demi-journée ou en soirée.

Les activités peuvent se dérouler sur place au local jeunes ou à l'extérieur

Pendant les vacances scolaires, ils peuvent donc participer aux différentes activités proposées.

Le programme d'activités est transmis aux jeunes par le biais du site internet de la commune, par l'affichage à l'arrêt de bus, à l'accueil de loisirs 3-12 ans et en mairie.

Pendant les vacances d'été, un séjour est organisé pour les jeunes sur le mois de juillet.

### **Les accueils périscolaires**

Sur la commune de Plumergat, il existe deux accueils de loisirs périscolaires. Un accueil périscolaire est situé dans le bourg de Plumergat au sein de l'accueil de loisirs pour accueillir les enfants de l'école publique Arlequin Bleu et de l'école privée St Joseph. Le deuxième accueil périscolaire est situé dans la section de Mériadec et accueille les enfants de l'école publique Xavier Grall.

Les accueils de loisirs périscolaires accueillent les enfants le matin et le soir après l'école mais également lors des Temps d'Activités Périscolaires depuis septembre 2014.

## ***L'accueil périscolaire de Plumergat-bourg***

L'accueil de loisirs périscolaire de Plumergat Bourg est déclaré à la Direction Départementale de la Cohésion Sociale.

L'accueil de loisirs périscolaire accueille les enfants scolarisés à l'école publique Arlequin Bleu et l'école privée St Joseph, le matin et le soir après l'école. Depuis, la rentrée de septembre 2014, les enfants sont également accueillis le mercredi matin avant l'école.

Les locaux utilisés sont ceux de l'accueil de loisirs extrascolaire c'est-à-dire les salles d'activités 3-5 ans et 6-12 ans ainsi que la salle de motricité et la cour de récréation mutualisée avec l'école publique Arlequin Bleu. Le goûter quant à lui est pris au sein du restaurant scolaire.

### Les objectifs pédagogiques en lien avec le Projet Educatif Local :

- Permettre aux enfants d'être acteur de leurs temps de loisirs,
- Développer la capacité de l'enfant à vivre en collectivité,
- Ouvrir les enfants au monde extérieur,
- Préserver la sécurité affective et physique de l'enfant.

### Le mode de fonctionnement

#### ➤ *Le lundi, mardi, jeudi, vendredi :*

-7h00 à 8h35 : accueil échelonné des enfants avec mise en place de jeux libres.

-8h35 à 8h45 : accompagnement des enfants dans les écoles par les animateurs qui les confient aux enseignants.

-16h30 à 16h40 : les animateurs récupèrent les enfants inscrits au périscolaire dans les écoles

-16h40 à 17h15: temps du goûter

-17h15 à 19h: temps d'accueil et départ échelonné des enfants avec mise en place de jeux libres et d'activités en fonction de la demande des enfants.

#### ➤ *Le mercredi*

-7h30 à 8h35 : accueil échelonné des enfants avec mise en place de jeux libres.

-8h35 à 8h45 : accompagnement des enfants dans les écoles par les animateurs qui les confient aux enseignants.

## ***L'accueil périscolaire de la section Mériadec***

L'accueil de loisirs périscolaire de la section Mériadec est déclaré à la Direction Départementale de la Cohésion Sociale depuis janvier 2013.

L'accueil de loisirs périscolaire accueille les enfants scolarisés à l'école publique Xavier Grall, le matin et le soir après l'école. Depuis, la rentrée de septembre 2014, les enfants sont également accueillis le mercredi matin avant l'école.

Les locaux utilisés sont ceux de l'ancienne école publique. Ils sont composés de 2 salles d'activités, une pour les 3-5 ans et une pour les 6-12 ans, d'une salle de lecture et d'une cour de récréation.

## Les objectifs pédagogiques en lien avec le Projet Educatif Local :

- Favoriser l'épanouissement de chaque enfant en développant la curiosité, la créativité et l'échange,
- Favoriser l'autonomie et la responsabilisation dans un climat respectueux,
- Faire de l'accueil périscolaire un réel lieu de respect du rythme de l'enfant en veillant à sa sécurité physique, affective et morale.

## Le mode de fonctionnement

### ➤ *Le lundi, mardi, jeudi, vendredi :*

-7h30 à 8h50 : accueil échelonné des enfants avec mise en place de jeux libres,  
-8h50 à 9h : accompagnement des enfants dans les écoles par les animateurs qui les confient aux enseignants,  
-16h30 à 16h40 : les animateurs récupèrent les enfants inscrits au périscolaire dans les écoles,  
-16h40 à 17h15: temps du goûter,  
-17h15 à 19h: temps d'accueil et départ échelonné des enfants avec mise en place de jeux libres et d'activités en fonction de la demande des enfants.

### ➤ *Le mercredi*

-7h30 à 8h50 : accueil échelonné des enfants avec mise en place de jeux libres,  
-8h50 à 9h : accompagnement des enfants dans les écoles par les animateurs qui les confient aux enseignants.

## La pause méridienne

La pause méridienne n'est pas déclarée auprès de la DDCS. Les enfants des écoles Arlequin Bleu et St Joseph déjeunent au restaurant scolaire de Plumergat.

Les enfants de l'école Xavier Grall de la section Mériadec déjeunent au restaurant scolaire de Mériadec avec les enfants de l'école privée St Gilles de Pluneret.

Sur les deux structures, les enfants de 3-5 ans sont séparés des enfants de 6-12 ans.

A partir de 13h, un temps récréatif est mis en place dans chaque cour d'école, il est encadré par du personnel municipal.

### 1- L'indentification des besoins

#### ✓ *Le public concerné*

Les 3 établissements scolaires de la commune de Plumergat sont concernés, ce qui représente 440 élèves ayant entre 2 ans et demi et 12 ans.

Ecole ARLEQUIN BLEU Etablissement public	Ecole XAVIER GRALL Etablissement public	Ecole SAINT JOSEPH Etablissement privé
Rue Joseph Evenas 56400 PLUMERGAT	1 place Goh Prad Mériadec 56400 PLUMERGAT	Rue Joseph Evenas 56400 PLUMERGAT
<b>117 enfants scolarisés</b>	<b>183 enfants scolarisés</b>	<b>140 enfants scolarisés</b>

#### ✓ *Les atouts et les contraintes*

##### **Les atouts :**

Une politique enfance jeunesse est déjà affirmée sur la commune. En effet, un Projet Educatif Local (PEL) a été mis en place afin de définir la politique éducative de la municipalité.

De plus, la commune de Plumergat possède déjà un service enfance jeunesse structuré avec deux accueils périscolaires déclarés, un accueil de loisirs 3-12 ans et un accueil de loisirs 12-17 ans déclarés auprès de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale (DDCS)

D'autre part, Plumergat possède une grande richesse associative sur son territoire. En effet, on répertorie plus d'une cinquantaine d'associations.

##### **Les contraintes:**

Une des contraintes sur le territoire est la distance entre les deux écoles du bourg et l'école de la section de Mériadec. En effet, entre les deux sites nous comptabilisons 7 kms de distance. Les enfants ne pourront donc pas avoir accès aux mêmes infrastructures, ce qui soulève la question du transport des enfants notamment le mercredi après-midi pour l'accès à l'accueil de loisirs du bourg.

De plus, nous allons certainement accueillir plus d'enfants sur le temps des activités périscolaires que nous accueillons aujourd'hui dans nos structures. La commune sera donc confrontée à la problématique des locaux aussi bien sur le nombre de locaux disponibles que de la distance pour y accéder.

D'autre part, la commune ne possède que très peu d'infrastructures sportives (un terrain de foot et de tennis dans le bourg). Pour la section Mériadec, nous aurons la possibilité d'utiliser les locaux de la salle Gilles Servat de Mériadec Pluneret mais elle se situe à 1km de marche de l'établissement scolaire.

### 2- Les valeurs éducatives défendues

Dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires, les élus de Plumergat font le choix de mettre en place un PEDT afin d'offrir à chaque enfant un parcours éducatif cohérent en articulation avec le contrat enfance-jeunesse sur les temps qui lui sont consacrés (scolaire, périscolaire et extrascolaire).

Les activités à mettre en place sur les temps périscolaires devront être de qualité et complémentaires avec celles proposées par les autres acteurs des temps éducatifs de l'enfant.

Pour cela une réflexion est menée sur le rôle de la municipalité dans l'éducation en s'appuyant notamment sur les orientations choisies jusqu'à présent en matière de politique enfance/jeunesse en s'appuyant sur le projet éducatif local déjà établi.

### **Les grandes valeurs éducatives défendues sont :**

- Sensibiliser l'enfant à son statut de citoyen,
- Renforcer la cohérence de l'action éducative sur la commune,
- L'enfant acteur dans son apprentissage : une pédagogie participative

## **3- Les objectifs généraux**

Un comité de pilotage est ainsi mis en place afin de mener un travail de concertation avec les différents acteurs éducatifs du territoire.

### **Le comité de pilotage est composé de :**

- Les élus : Maire, adjoints et membres de la commission municipale enfance-jeunesse,
- Un directeur et un enseignant de chaque école du territoire,
- Deux parents délégués élus de chaque école,
- Le personnel du service enfance jeunesse (La responsable enfance jeunesse, les deux directrices des accueils périscolaires),
- D'autres personnes (agents communaux, responsables d'associations, personnes ressources...) pourront être concertées au fur et à mesure de l'avancement de notre réflexion,
- Les représentants des institutions départementales (IEN, DASEN, DDCS, CAF) pourront être conviés afin d'intervenir selon leur champ de compétences, par rapport aux besoins ou aux demandes.

Suite aux échanges et après avoir pris en compte les projets d'écoles, les projets pédagogiques des accueils périscolaires et le projet éducatif local, les acteurs éducatifs du territoire ont défini quatre domaines d'action auxquels correspondent des objectifs généraux :

#### **➤ L'éducation civique :**

##### ***Initier une « conscience civique » à l'enfant :***

- en informant pour prévenir des conduites à risques,
- en favorisant la compréhension du fonctionnement des institutions,
- en développant les liens intergénérationnels,
- en favorisant l'acceptation de la différence,
- en permettant l'ouverture sur le monde (découverte des métiers, projets humanitaires, environnement),
- en permettant à l'enfant de trouver sa place en collectivité.

#### **➤ La culture :**

##### ***Participer à l'éveil culturel de l'enfant :***

- en proposant des activités de découverte accessibles à tous,
- en initiant à la pratique et à la technique de nouvelles activités culturelles de manière active ou ludique,
- en mettant en place des liens avec des partenaires locaux (associations...).

#### **➤ Le sport :**

##### ***Participer à l'éveil sportif de l'enfant :***

- en proposant des activités de découverte accessibles à tous,

- en initiant à la pratique de nouvelles activités sportives de manière active ou ludique,
- en mettant en place des liens avec des partenaires locaux (associations...).

➤ **L'autonomie :**

***Contribuer à l'autonomie de l'enfant :***

- en favorisant la parole de celui-ci,
- en lui permettant d'être acteur,
- en lui permettant de communiquer, de s'opposer, de se confronter,
- en donnant aux enfants des responsabilités adaptées à leur tranche d'âge,
- en développant la prise d'initiative chez l'enfant.

Ce socle commun a permis de définir le champ des activités qui pourraient éventuellement être proposées pendant les Temps d'Activités Périscolaires (TAP). Ce travail a été mené en concertation avec les représentants des équipes éducatives des écoles, des parents d'élèves et des associations :

**L'éducation civique :**

***Initier une « conscience civique » à l'enfant***

- |  |  |
|--|--|
| - Atelier reportage                          | - Atelier informatique et montage photos/vidéo |
| - Course orientation                         | - Jeux de société                              |
| - Cuisine du monde                           | - Jeux extérieurs                              |
| - Activités scientifiques                    | - Activités environnementales et de recyclages |
| - Jardinage sous toutes ses formes           | - Liens intergénérationnels (jeux, chants...)  |
| - Prévention routière (cyclisme et pédestre) | -Sensibilisation aux situations de handicap    |
| -A la découverte de projets humanitaires     | - Jeux de société et construction              |

**La culture :**

***Participer à l'éveil culturel de l'enfant***

- |  |   |
|--|---|
| - Autour de livre                        | - Loisirs créatifs (divers)                     |
| - Arts plastiques (matières et textures) | - Perles  |
| - Peintures                              | - Marionnettes (différents types) et mini-scène |
| - « Du fil en aiguille »                 | - Scrapbooking                                  |
| - Atelier reportage                      | - Cuisine                                       |
| - Sensibilisation aux percussions        | - Expressions corporelles                       |
| - Atelier bois                           | -Culture bretonne                               |

**Le sport :**

***Participer à l'éveil sportif de l'enfant***

- |                           |                   |
|---------------------------|-------------------|
| - Danse                   | - Basket          |
| - Badminton               | - Tennis          |
| - Courses d'orientation   | - Base-ball       |
| - Motricité               | - Ping-Pong       |
| - Roller                  | - Step            |
| - LIA                     | - Jeux sportifs   |
| - Jeux d'opposition       | -Hand-ball        |
| - Expressions corporelles | - Golf sur herbes |

**L'autonomie :**

***Contribuer à l'autonomie de l'enfant :***

La contribution de l'autonomie se retrouve dans l'ensemble des activités proposées.

### 1- L'organisation de la semaine scolaire

#### ✓ Schéma d'organisation

Lors de la réunion du 04 juillet 2013, le groupe de travail à longtemps échangé sur les différentes possibilités d'organisation au regard des rythmes biologiques et d'apprentissage de l'enfant ainsi que des contraintes organisationnelles.

#### Activités périscolaires après la classe :

Différents *constats* ont été énoncés :

- ▶ Les 45 minutes d'activités semblent trop juste pour aller au terrain de sport ou pratiquer des activités culturelles,
- ▶ Plus de facilité à s'organiser sur 2 jours par semaine au vu du nombre d'écoles,
- ▶ Optimisation des embauches et ainsi moins de précarité des salariés,
- ▶ Possibilité d'alterner entre les écoles de Mériadec et de Plumergat-bourg.

#### Activités périscolaires sur le temps méridien :

Différents *constats* ont été énoncés :

- ▶ correspond mieux au rythme de l'enfant,
- ▶ Aucun changement pour les parents (les élèves finissent à 16h30), on peut donc espérer une meilleure participation.

#### Mais :

- ▶ Les petits ont besoin de faire la sieste : une partie des enfants serait en activité et les autres non.
- ▶ Des réunions d'enseignants se font parfois sur ces temps-là (école St Joseph).

Le comité de pilotage a donc décidé pour l'année scolaire 2014-2015, d'organiser les Temps d'Activités Périscolaires (TAP) sur 2 fois 1.5h dans la semaine à 15h après la classe et de mettre la matinée d'école supplémentaire le mercredi matin.

Lors de la réunion du Comité de Pilotage du 03 février 2015, les membres du Comité ont décidé de conserver l'école le mercredi matin et de mettre en place les Temps d'Activités Périscolaires sur deux fois 1.5h par semaine et sur des créneaux différents ; lundi et jeudi pour les écoles publiques, mardi et vendredi pour l'école privée. En effet, après quelques mois d'expérience ce schéma d'organisation paraît le plus adaptée au vue des différentes contraintes en termes de nombre de locaux et de déplacements.

Comme cela avait été initialement envisagé lors de la mise en place des TAP sur les 3 écoles, l'école privée demande d'alterner les jours des Temps d'Activités Périscolaires (TAP) chaque année afin de satisfaire l'ensemble des familles qui souhaitent avoir les Temps d'Activités Périscolaires (TAP) le vendredi après-midi. De plus, l'assemblée souhaite un équilibre dans la semaine avec l'alternance d'un jour avec TAP et d'un jour sans TAP.

Ainsi, par rapport à l'année précédente, l'organisation reste identique, les jours de TAP ont juste été alternés en fonction des écoles

**Le schéma scolaire proposé pour l'année scolaire 2015-2016 :**

		7h	8h35	8h35	11h45	11h45 13h30	13h30 15h	15h 16h30	16h30	19h
<b>XAVIER</b>	<b>LUNDI ET JEUDI</b>	Accueil périscolaire 7h30-8h50	Accueil 8h50-9h  Temps scolaire 9h-12h			Pause méridienne 12h-13h30	Temps scolaire 13h30-15h	TAP 15h-16h30	Accueil périscolaire 16h30-19h	
	<b>MERCREDI</b>	Accueil périscolaire 7h30-8h50				Garderie 12h-12h30	Accueil de loisirs 12h-18h30 (départ à partir de 17h)			
<b>GRALL</b>	<b>MARDI ET VENDREDI</b>	Accueil périscolaire 7h30-8h50				Pause méridienne 12h-13h30	Temps scolaire 13h30-16h30		Accueil périscolaire 16h30-19h	

		7h	8h35	8h35	11h45	11h45 13h30	13h30 15h	15h 16h30	16h30	19h
<b>ARLEQUIN</b>	<b>LUNDI ET JEUDI</b>	Accueil périscolaire 7h-8h35	Accueil 8h35-8h45  Temps scolaire 8h45-11h45			Pause méridienne 11h45-13h30	Temps scolaire 13h30-15h	TAP 15h-16h30	Accueil périscolaire 16h30-19h	
	<b>BLEU</b>	Accueil périscolaire 7h30-8h35				Garderie 11h45- 12h30	Accueil de loisirs 11h45-18h30 (départ à partir de 17h)			
	<b>MARDI ET VENDREDI</b>	Accueil périscolaire 7h-8h35				Pause méridienne 11h45-13h30	Temps scolaire 13h30-16h30		Accueil périscolaire 16h30-19h	

		7h	8h35	8h35	11h45	11h45 13h30	13h30 15h	15h 16h30	16h30	19h
<b>ST</b>	<b>LUNDI ET JEUDI</b>	Accueil périscolaire 7h-8h35	Accueil 8h35-8h45  Temps scolaire 8h45-12h			Pause méridienne 12h-13h30	Temps scolaire 13h30-16h30		Accueil périscolaire 16h30-19h	
	<b>JOSEPH</b>	Accueil périscolaire 7h30-8h35				Garderie 11h45-12h30	Accueil de loisirs 11h45-18h30 (départ à partir de 17h)			
	<b>MARDI ET VENDREDI</b>	Accueil périscolaire 7h-8h35				Accueil 8h35-8h45  Temps scolaire 8h45-12h	Pause méridienne 12h-13h30	Temps scolaire 13h30-15h	TAP 15h-16h30	Accueil périscolaire 16h30-19h

**Dérogations demandées :**

► La commune de Plumergat demande une dérogation l'autorisant à répartir, chaque semaine, les 4 fois 45 minutes prévues par le décret, sur 2 jours à raison d'1h30 par jour.

Cela permettra :

- une meilleure organisation entre les trois écoles,
- un temps d'activité intéressant : 45 minutes d'activités semblent trop juste pour une activité éducative et pédagogique de qualité; en effet ces 45 minutes se réduisent à 30 minutes si on déduit le temps d'appel, la mise en place et le déplacement des enfants vers les structures.
- un recrutement de personnel qualifié et de qualité.

► La commune de Plumergat demande également une dérogation l'autorisant à bénéficier de l'assouplissement du ratio d'encadrement durant les TAP de 15h00 à 16h30.



### **Organisation du mercredi :**

Suite au choix effectué par le comité de pilotage sur la mise en place de la demi-journée supplémentaire c'est-à-dire le mercredi matin, l'organisation s'effectuera de la manière suivante :

- Un transport scolaire, sous forme de taxi actuellement, est mis en place le mercredi matin et le midi à la fin de la classe,
- L'accueil de loisirs périscolaire ouvrira ses portes à 7h30,
- Mise en place d'une garderie qui aura lieu de 11h45 à 12h30,
- Pas de restauration scolaire, les repas sont prévus seulement pour les enfants inscrits à l'accueil de loisirs de l'après-midi,
- Mise en place d'un transport pour les enfants de Mériadec inscrits à l'accueil de loisirs de Plumergat,
- Organisation de l'accueil de loisirs du mercredi après-midi :

Nous accueillons les enfants l'après-midi avec ou sans le repas.

Les enfants scolarisés sur Plumergat sont récupérés dans l'enceinte de l'école par les animateurs de l'ALSH. Une navette gratuite est mise à disposition pour les enfants de l'école Xavier Gall.

Pour les enfants scolarisés sur les communes extérieures, un accueil est proposé de 11h45 à 12h à l'accueil de loisirs.

Temps d'accueil : de 11h45 à 12h et de 13h30 à 14h

Temps de départ : de 17h00 à 18H30

## **2- La mise en place des Temps d'Activités Périscolaires (TAP)**

### **✓ L'organisation générale (modalités d'inscriptions, communication...)**

La commune de Plumergat a fait le choix de la gratuité des activités afin d'assurer l'accessibilité et l'équité dans l'apprentissage pour tous les enfants.

#### **Les activités :**

Les activités mises en place seront celles du champ défini lors du travail de concertation. Les activités proposées seront différentes en fonction de la tranche d'âge des enfants et de la période.

Les activités s'articuleront par rapport aux groupes d'âges : PS-MS ; GS-CP ; CE1-CE2 ; CM1-CM2.

Les enfants changeront d'activités à chaque période scolaire c'est-à-dire entre chaque vacance scolaire.

Les enfants de GS au CM2 auront la possibilité de choisir en amont l'activité qu'ils souhaiteront réaliser sur la période.

Pour les enfants de PS et MS, un lever échelonné est mis en place, afin de respecter le rythme de chacun. A leur réveil, les enfants se dirigeront vers un des ateliers proposés.

Les activités proposées, dans la mesure du possible, alterneront sur chaque école.

Deux types d'activités seront proposés aux enfants :

-Les activités dites « Spécifiques » : l'enfant peut découvrir ou se perfectionner sur une activité précise proposée par les animateurs. En s'inscrivant, l'enfant s'engage à suivre la totalité des séances en raison de l'évolution et de la continuité de l'animation.

-Les activités culturelles, sportives et créatives dites « Libres »: Chaque niveau de classes (GS-CP, CE1-CE2, CM1-CM2) pourra participer à un atelier thématique entre chaque période de vacances. L'enfant ne sera pas obligé de s'engager sur l'ensemble de la période.

Afin de répondre à la demande de certains enfants qui ne souhaitent pas faire d'activités avec une thématique précise, nous avons créé le groupe d'Acti'libre. Cet atelier est proposé à tous les enfants de la GS au CM2, selon leurs souhaits, leurs envies, les enfants établiront avec l'animateur le programme (activités, sports, détente, jeux libres...). De plus, les enfants qui participeront aux Activités Pédagogiques Complémentaires (APC) pendant  $\frac{3}{4}$  d'heure sur le Temps d'Activités Périscolaires (TAP) intégreront ce groupe. En effet, il sera plus facile pour ces enfants de s'adapter à cet atelier non thématique.

### ***Les modalités d'inscriptions :***

La famille devra compléter la fiche de renseignements unique accompagnée de la photocopie du vaccin du DTPolio. Puis avant chaque période, c'est-à-dire 15 jours avant les vacances scolaires, les enfants recevront par l'intermédiaire des écoles, une fiche d'inscription.

L'enfant pourra alors indiquer ses choix par ordre de préférence sur la fiche d'inscription et la remettre au service enfance jeunesse au plus tard le dernier jour d'école avant les vacances.

Les groupes seront établis en fonction :

- de l'ordre de préférence de l'enfant,
- de l'activité réalisée sur la dernière période,
- du nombre de places disponibles dans les groupes.

### ***Les moyens de communication:***

En ce qui concerne les moyens de communication, les listes des groupes d'enfants par activité seront affichées dans les écoles et dans les deux accueils périscolaires.

Une plaquette de communication, avec un descriptif des activités proposées et le trombinoscope des animateurs, sera remise aux enfants en même temps que la fiche d'inscription, avant chaque période.

Le site internet de la commune sera alimenté par les fiches d'inscriptions, les bilans et compte-rendu des réunions de comité de pilotage, les photos des productions réalisées et des liens pour les productions sonores.

Les enfants auront la possibilité de repartir avec leurs productions à la maison. De plus, des affichages auront lieu dans les deux sites d'accueils périscolaires.

Des réunions publiques pourront être mises en place pour établir un bilan ou expliquer des modifications apportées.

## *Les moyens matériels (locaux, outils de travail...)*

### **Les locaux utilisés:**

#### **A Plumergat**

- Accueil de loisirs : 2 salles d'activités et 1 salle de motricité,
- Salle polyvalente de Plumergat : 2 salles d'activités (salle orange et salle de restauration des maternelles),
- Salle multiculturelle « les Hermines »,
  
- Ecoles :
  - Ecole Arlequin Bleu : bibliothèque, salle de sieste, halls, 1 salle de classe maternelle.
  - Ecole Saint-Joseph : 2 salles de classe maternelle, salle de sieste, proposition de la salle paroissiale.

Les salles de classe maternelle sont utilisées pour les enfants de maternelle afin d'éviter les déplacements des enfants et de leur permettre de garder des repères.

Les autres salles de classe seront utilisées en dernier recours pour ne pas perturber l'organisation scolaire.

#### **A Mériadec**

- Accueil de loisirs : 2 salles d'activités, 1 salle à l'étage et 4 bâtiments modulaires.
- Ecole Xavier Grall : 1 salle de motricité qui fait office de salle de sieste, 1 bibliothèque, 2 salles de classe maternelle.

Les salles de classe maternelle sont utilisées pour les enfants de maternelle afin d'éviter les déplacements des enfants et de leur permettre de garder des repères.

### **Les outils de travail :**

Les animateurs pourront utiliser les infrastructures, jeux, jouets et matériels des accueils de loisirs périscolaires. De plus, avant chaque période d'activités, ils auront la possibilité de transmettre une fiche de demande de matériel spécifique pour la réalisation de leurs activités. Le matériel sera acheté dans le respect de l'enveloppe budgétaire allouée.

En ce qui concerne l'utilisation du matériel dans les salles de classe, le consommable ne doit en aucun cas être utilisé. Pour le matériel pédagogique (jeux, jouets), un règlement de fonctionnement est mis en place avec chaque école afin de connaître ce qui peut être utilisé ou non.

Des malles d'outils pédagogiques ont été budgétées pour certaines activités spécifiques.

## **✓ Les moyens humains**

Dans le cadre des Temps d'Activités Périscolaires (TAP), les moyens humains suivants sont mis en place :

Le nombre d'animateurs pourra être amené à évoluer en fonction des effectifs d'enfants présents afin de respecter les taux d'encadrement.

<b>Julie CHOUTEAU</b> Responsable du service enfance jeunesse et coordinatrice du PEDT		
<b>Lauriane MOURLHON</b> Directrice de l'accueil périscolaire des TAP de Plumergat		<b>Marie LOCHU</b> Directrice des TAP de Mériadec
Ecole Arlequin Bleu	Ecole St Joseph	Ecole Xavier Grall
3 ATSEMS 3 animatrices permanentes BAFA 3 animateurs extérieurs	1 ATSEMS 6 animatrices permanentes BAFA 3 animateurs extérieurs	3 ATSEMS 3 animatrices permanentes BAFA 6 animateurs extérieurs

### **3- L'évaluation**

#### **✓ Le comité de pilotage**

Afin de faire une évaluation avec l'ensemble des acteurs éducatifs du territoire, le comité de pilotage se réunira deux fois par année scolaire :

-1<sup>ère</sup> réunion : période janvier/février pour faire un premier bilan du premier trimestre et échanger sur les perspectives et les évolutions à apporter pour la rentrée suivante, avec la mise en place d'avenant au Projet Educatif Territorial de si nécessaire,

-2<sup>ème</sup> réunion : période mai/juin afin de faire un bilan global sur l'année scolaire passée et d'échanger sur l'organisation des nouvelles adaptations à apporter pour la rentrée à venir.

Si besoins, des groupes de travail ou de suivi sur des thématiques particulières pourront être mis en place.

#### **✓ Les modalités d'évaluation**

Afin d'évaluer la cohérence du projet ainsi que la pertinence et l'efficacité du projet au regard des objectifs fixés au préalable, les modalités et les critères d'évaluation suivants seront mis en place :

-Evaluation quantitative et qualitative des Temps d'Activités Périscolaires sera réalisée lors des comités de pilotage (apport des éléments des écoles, des parents d'élèves, du service enfance jeunesse et des élus),

-Une évaluation sera faite auprès des enfants chaque année par le biais d'un questionnaire de satisfaction au sein des groupes de TAP,

-Un questionnaire de satisfaction sera transmis aux familles en fin d'année scolaire afin de connaître leur point de vue sur la mise en place de ce projet,

-Deux rencontres entre la responsable enfance jeunesse (coordinatrice du PEDT) et les directeurs d'écoles ainsi que les enseignants seront mises en place pour :

- échanger sur le contenu des TAP afin de voir s'il correspond bien pour les enfants à un apport de connaissances en complémentarité avec les projets d'écoles et les programmes scolaires,

- échanger sur le fonctionnement et l'organisation des TAP, la mutualisation des locaux...

-Des réunions bilans seront mises en place avec l'équipe d'animateurs TAP, à chaque fin de période d'activités c'est-à-dire entre chaque vacances scolaires. Ces bilans permettront de faire le point entre les activités réalisées et les objectifs fixés.

Ces modalités d'évaluation permettront de mesurer le chemin, de faire évoluer ou modifier les objectifs fixés dans un souci de cohérence, et de réadapter ou réajuster les actions proposées. Ainsi, l'évaluation permettra l'amélioration et la continuité du projet.

### ✓ *Les perspectives*

La mise en place d'un projet commun qui permettrait de lier les différents acteurs de l'éducation sur le territoire.

La réflexion sur l'aide aux devoirs pendant les Temps d'Activités Périscolaires (TAP).

La mise en place d'une charte d'utilisation des locaux pour les salles de classe afin de définir des règles de vies communes.